

**DELIBERATION N° 2024.03.05-A**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;  
Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Conseillers délégués.

Charline DECARNIN, Jorge DOS SANTOS (arrivé à 19h15), Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Maurice VANDEWALLE, Théo VANENGELANDT, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents ayant donné procuration :**

Yves MARTIN ayant donné procuration à Judith TERNIER

Fabienne MEPLON ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE

**Était absent : /**

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2024.03.05-A**

**VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2024**

**A - ASSOCIATION SPORTIVES & CULTURELLES**

**M. Le Maire RAPPELLE** le caractère essentiel du tissu associatif dans l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

La commune accompagne les associations via notamment la possibilité de louer gratuitement une salle municipale pour leur manifestation et/ou réunions et apporte également son soutien financier pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

En 2024, la commune entend poursuivre son soutien au monde associatif sur des bases identiques à celles des années précédentes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subvention présentées par les différentes associations ;

Considérant l'importance du sport, de la culture et des loisirs sur la commune ;

Les demandes de subventions ont été étudiées et s'établissent comme suit :

Association Œnologie & Culture - AOC	250,00 €
UNC section 409 Templemars / Vendeville	250,00 €
Club de Loisirs de Vendeville	400,00 €
Vendeville Randonnée Pédestre - VRP	400,00 €
Entente Cycliste Faches-Thumesnil Ronchin - ECFTR	530,00 €
Templemars Karaté club - TKC	640,00 €
Tennis club de Templemars - TCT	760,00 €
Entente pongiste Templemars-Vendeville - EPTV	900,00 €
Judo club Templemars / Vendeville - JCTV	1 330,00 €
Football club de Templemars / Vendeville - FCTV	2 180,00 €
SOUS-TOTAL	7 640,00 €
Foulées des Périseaux	400,00 €
OPERATION SPORT	1 200,00 €
OPERATION CULTURE	850,00 €
TOTAL	10 090,00 €

M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement des subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024
- D'inscrire la dépense au chapitre 65 - article 6574 du Budget Primitif 2024.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'UNANIMITÉ les subventions aux associations sportives & culturelles proposées et :**

- autorise M. Le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024
- autorise l'inscription de la dépense au chapitre 65 - article 6574 du Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 5 avril 2024

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN

Conseil Municipal du 28 mars 2024